

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1185

présenté par
M. Valletoux

à l'amendement n° 173 de M. Garot

ARTICLE 2 SEXIES

A l'alinéa 2, substituer aux mots :

« le conseil départemental »,

les mots :

« les collectivités territoriales, leurs groupements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.